



Dépôt des dossiers de candidature jusqu'au vendredi 31 janvier 2020

# C'est mon patrimoine ! Appel à projets 2020

Organisée par le ministère de la Culture en partenariat avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), l'opération "C'est mon patrimoine !" permet aux jeunes et à leurs familles de s'approprier de façon originale les lieux patrimoniaux, leur histoire et leurs collections. Il permet le financement de projets élaborés entre deux partenaires minimum : structure patrimoniale d'accueil du projet et structure d'accueil de loisir ou association d'éducation populaire. L'appel à projets est notamment ouvert aux médiathèques, conservant ou non des fonds patrimoniaux, et aux services d'archives.

## Présentation de l'opération C'est mon patrimoine !

L'opération « C'est mon patrimoine ! » est organisée en partenariat avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et mise en œuvre dans le cadre des objectifs communs de cohésion sociale, d'intégration et d'accès à la culture des personnes qui en sont les plus éloignées.

Elle est consacrée à la découverte des patrimoines (architecture, archives, musées, monuments, archéologie, patrimoine immatériel, paysages) qui irriguent l'ensemble des territoires et s'inscrivent en proximité étroite avec les habitants.

S'appuyant sur l'intervention de professionnels divers du monde de la culture et de l'éducation populaire et impliquant une pratique artistique, C'est mon patrimoine ! doit permettre aux jeunes et à leurs familles de s'approprier de façon originale les lieux patrimoniaux, leur histoire et leurs collections.

C'est mon patrimoine ! s'intègre dans les parcours d'éducation artistique et culturelle tels que définis dans la loi du 8 juillet 2013, et repose sur les trois piliers de l'EAC que sont la rencontre avec les artistes et les œuvres, la connaissance des arts et du patrimoine, et la pratique artistique.

## Le projet

Le projet doit être coconstruit entre professionnels de différentes disciplines : médiateurs des patrimoines, artistes professionnels, acteurs de l'enfance et de la jeunesse, du secteur public ou de l'éducation populaire, etc. Il doit faire l'objet d'une élaboration commune entre deux partenaires au minimum, structure patrimoniale d'accueil du projet et structure d'accueil de loisir ou association d'éducation populaire travaillant régulièrement avec le public-cible. Deux services différents d'une même collectivité, patrimoine et jeunesse, peuvent par dérogation être considérés comme partenaires.

## Les bénéficiaires

L'opération est destinée aux jeunes de 6 à 18 ans et notamment aux adolescents.

Les bénéficiaires sont issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour au moins 60 % d'entre eux afin de bénéficier d'un financement spécifique des crédits politique de la ville. Les projets touchant majoritairement d'autres publics éloignés peuvent être financés sur d'autres crédits, notamment apportés par le ministère de la culture.

Les parents et les familles peuvent être associés à la réalisation du projet, dans le cadre des centres sociaux.

Dans le cadre de partenariats avec des structures d'accueil, l'opération est également ouverte aux jeunes placés sous main de justice, aux personnes en situation de handicap, ainsi qu'aux réfugiés et migrants.

## Candidatures

Le dispositif est piloté, au niveau national, par la direction générale des patrimoines (DGP) du ministère de la culture, et le CGET. Au niveau régional, il est piloté par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), en collaboration avec les directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS/PP).

Pour bénéficier du dispositif, un dossier de candidature doit être rempli : [consulter et télécharger le dossier de candidature sur le site de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes \(nouvel onglet\)](#).

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **vendredi 31 janvier 2020**. Le dossier doit être envoyé par courriel à [pact.drac.ara@culture.gouv.fr](mailto:pact.drac.ara@culture.gouv.fr) à l'attention du Pôle action culturelle et territoriale, Gilles Soubigou, conseiller action culturelle patrimoniale.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le [site de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes \(page C'est mon patrimoine, nouvel onglet\)](#) :